

➤ **PREAMBULE**

La commission des exonérations des droits d'inscription de l'Université de Lille a pour objet d'instruire les demandes d'exonération des droits d'inscription présentées par les étudiants en application de l'article R719-50 du code de l'éducation relatif aux exonérations des droits de scolarité dans les universités, avant décision du Président de l'Université de Lille. Les modalités et critères d'exonération de ces droits ont été approuvés par la Commission Formation et Vie Universitaire du 24 mai 2018 et par le Conseil d'Administration de l'université en date du 14 juin 2018

➤ **DEMANDEUR**

M. Mme Nom (de naissance) : Nom d'usage :

Prénom :

Né-e le : à

Adresse :

Ville : Code postal : Pays :

☎ Tél..... 📠 Port..... 📧 Mail.....@.....

Numéro étudiant (figurant sur votre carte d'étudiant-e – Pass Sup LNF et vos certificats d'inscription)

➤ **INSCRIPTION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018-2019**

Déjà inscrit-e : OUI NON

Formation Initiale

Formation Continue

Année d'études :

Licence 1 Licence 2 Licence 3 Licence professionnelle DUT 1 DUT 2

Master 1 Master 2 Doctorat autre formation

Filière d'inscription (à préciser) : **MENTION** : **PARCOURS** :

➤ **DERNIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES VALIDÉE dans l'enseignement supérieur :**

Niveau et filière d'inscription (ex : 2^{ème} année de licence de polonais) :

Date :

PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER :

- Avis d'imposition (ou non imposition) de l'étudiant-e
- Avis d'imposition (ou non imposition) des parents ou justificatif(s) des revenus
- Dernier certificat d'inscription à « Pôle emploi » pour les demandeur-se-s d'emploi
- Montant des revenus, fiches de paie (inscription FC, si salarié-e)
- Prestations CAF (inscription FC)
- Pour les étudiant-e-s internationaux : montant mensuel ou annuel des revenus ou des revenus des parents
- Pour les étudiant-e-s en exil, réfugié-e-s, bénéficiaires de la protection subsidiaire, ou demandeurs d'asile : l'attestation de demande d'asile délivré par la préfecture ; ou l'accusé réception par l'OFPRA du dossier de demande ; ou l'enregistrement d'un recours CNDA ; ou le récépissé préfectoral portant mention « reconnu réfugié », mention « a obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire » ; ou la carte de séjour mention « réfugié », mention « protection subsidiaire »
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (original)
- Une photocopie de la carte d'étudiant-e (si réinscription)
- Dossier étudiant : relevés de notes, avis du-de la directeur-trice de recherche pour les doctorants

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU DÉPOSÉ AU-DELÀ DES DÉLAIS FIXÉS NE SERA PAS RECEVABLE.

Pour les inscriptions en Formation Initiale, au plus tard pour :

Le 5 septembre 2018 (inscription Licence, DUT, DEUST, et autres formations de niveau L),

Le 15 septembre 2018 (inscription Master et autre formation de niveau M),

Le 30 novembre 2018 (inscription doctorat).

Le dossier de demande d'exonération accompagné des pièces demandées est à déposer à :

Direction de la Vie étudiante

Université de Lille-Bâtiment A3

Cité Scientifique - 59650 Villeneuve d'Ascq

OU

Dans les BVE-H de Campus

OU

vie-etudiante.direction@univ-lille.fr

➤ **MOTIVATION DE LA DEMANDE**

Date :/...../.....

Nom et Signature du-de la demandeur:

Avis de la Commission d'exonération

Avis Favorable Montant du droit exonéré :

Avis Défavorable

- Motif(s) :

.....
.....
.....
.....
.....

Nom du, de la Président-e de la Commission :

Date :

Signature :